

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 Mai 2016**

Présents : M. Clerbois Jean-Paul

M. Brème Éric	M. Forjan Louis	Mme Huot Isabelle
M. Hiernard Pascal	M. Bouché Jean-Yves	Mme Loppin Danielle
Mme Guillaume Danielle	M. Louis Gomez	Mme Brioux Marie-Line
Mme Laly Georgette	M. Bucquet Gilles	M. Lassere Jean-François
M. Bergault Jean-Paul		

Pouvoirs :

Mme Léandre Frédérique à M. Clerbois Jean-Paul
M. Somveille Gyril à Mme Guillaume Danielle
M. Fabianski Jean-Marc à M. Bucquet Gilles

Absents :

Mme Maréchal Christelle
Mme Belin Katty
M. Freudenreich Pascal
Mme Gatteau Carine
Mme Samake Jmaiaa
Mme Tanguy Maryse

A été nommée secrétaire : Mme GUILLAUME Danielle

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Subventions aux associations,
- Financement des travaux à réaliser,
- Rénovation et création des logements de Monneaux - Attribution des différents marchés aux entreprises,
- Extension et réaménagement des ateliers municipaux – Attribution des différents marchés aux entreprises,
- Extension de l'Ecole maternelle – Etude de sols,
- Abbatale – Restauration du Beffroi – Entreprise ATB,
- Abbatale – Finition en plomb bas-côtés 4 – Bas-côtés nord et Sud de l'Eglise - Entreprise Lelu,
- Réaménagement et extension de la mairie – Validation de l'Avant-Projet Sommaire,
- Travaux USED A - Remplacement de L'EP AA 004 accidenté,
- Modification des statuts de la CCRCT « Compétences communications électroniques »,
- Projet éolien – Constitution de servitudes sur les chemins communaux et l'utilisation des voiries communales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune,
- Fusion des communautés de communes du canton de Condé en Brie – du Tardenois – de la Région de Château-Thierry - et des communes d'Armentières sur Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy en Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix sur Ourcq, Latilly, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny L'Allier, Neuilly-saint-Front, Priez, Rozet Saint Albin, Saint Gengouph, Sommelans, Torcy en Valois, Vichel Nanteuil.
- LGV Est Européenne – Promesse de vente synallagmatique voirie latérale ou rétablissement de voirie,

- Centre de Loisirs – demande d’acompte à l’inscription des enfants,
- Demande de congés de formation professionnelle,
- Remboursement des Travaux réalisés Salle du Comité des Fêtes,
- Animation pour les personnes du 3 ème âge en remplacement du voyage,
- Questions diverses

1) Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions à verser aux différentes associations.

	2016
<i>Nom de l'Association</i>	<i>Montant</i>
Humanitaire	
- Croix Rouge	50
- Papillons Blancs	90
- Secours Populaire	1000
- Les Restos du Cœur	400
Animaux	
- Association Animaux en Omis Refuge	120
Sport et culture	
- Compagnie d'Arc	300
- JPA	120
- Pétanque Club	630
- Danse en Omois	730
- GAME	480
- Les Amis de la Gaule	100
- Les chasseurs d'Essômes	200
- Lecture en Bord de Marne	50
- Sauvegarde de l'Abbatiale	1450
- Etoile Cycliste	310
- CAUE (Architecture)	80
Animations	
- Foyer de Monneaux	800
- Amicale de Crogis	900
- Comité des Fêtes	4400
- Amicale des Tournelles	500
- Club des Abeilles	290
- Club du 3ème Age	290
- Anciens combattants	50
- Association G,V Castel	100
Nouvelles demandes	
LAIC ET SOLIDAIRES	650
ANAT DE L OMOIS	450
Les ambassadeurs du terroir et du tourisme	40
réserve	720
Total	15300

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le versement des subventions proposées ci-dessus (sont sortis lors du vote M. Bucquet – Mme Loppin).

M. Brème explique que pour le Comité des Fêtes, il faut rencontrer Mme La Présidente afin de faire le point sur ses projets, son bilan financier et lui demander de fournir son dossier de demande de subventions. La subvention lui sera versée à réception de ces documents.

Mme Loppin explique que chaque association doit faire une assemblée générale chaque année afin de présenter le bilan ainsi que le projet.

Financement des travaux à réaliser Prêt court terme

Monsieur le Maire présente la demande de financement pour un prêt relais de 100.000 € dont les caractéristiques dont les suivantes, en attendant le versement des subventions et du FC tva :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ESSOMES SUR MARNE
Objet	Financer les travaux d'aménagement des coteaux viticoles sur le bassin versant de la commune dans l'attente de subventions et du versement FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	100 000.00 EUR
Durée	2 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 1.080% l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 08 Juillet 2016
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs.

2) Demande de prêt moyen terme de 150.000 € à la Banque Postale

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150.000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1 A
Montant du contrat de prêt :	150.000 €
Durée du contrat de prêt :	15 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	150.000 €
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/07/2016 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel	taux fixe à 1.46 %
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissements et d'intérêts	Périodicités trimestrielles

Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéances d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Entendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

3) Demande de prêt moyen terme de 100.000 € à la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : réaménagement des logements de Monneaux.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

- Emprunt sollicité à la Caisse d'Epargne : Prêt Moyen Terme : 100.000 €
- Taux de rémunération du livret A + 0.50 % (ce taux est révisable annuellement en Fonction du taux de rémunération du livret A)
- Périodicité : Trimestrielle

- Durée : 15 ans
 - Amortissement progressif
- 3° - Ouvrent au budget, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Commission d'engagement 500 €

Monsieur le Maire explique que nous avons eu beaucoup de mal à obtenir les financements du fait que la collectivité ne dégage plus d'autofinancement.

De ce fait, le Crédit Agricole n'a pas voulu faire de propositions financières pour les travaux.

4) Rénovation et création des logements de Monneaux- Attribution des marchés

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses des offres se présentant de la façon suivante :

• Lot 1 Gros œuvre/carrelage/faïence/couverture/zinguerie Entreprise SAS LEBLANC Claude Père et Fils (Charly-sur Marne 02)	127.245,65 € HT
- Lot 2 Electricité/VMC/chauffage électrique Entreprise SARL DGE (Sézanne 51)	19.901.00 € HT
- Lot 3 Menuiseries extérieures bois Entreprise SARL David et Fils (Villiers Saint Denis 02)	18.208.00 € HT
- Lot 4 – Cloisons/faux-plafonds/isolation/menuiseries intérieures Entreprise Lambinet Olivier (Nizy Le Comte 02)	21.722.00 € HT
- Lot 5 Plomberie/sanitaires/chauffage gaz Entreprise SARL Dessey David (Saulchery 02)	24.765.26 € HT
- Lot 6 Serrurerie/bardage métallique Entreprise SAS SLAM métallerie (Laon 02)	22.817.38 € HT
- Lot 7 Peinture/Revêtement de sol Entreprise MORAN José (Essômes sur Marne 02)	16.870.49 € HT
- Lot 8 VRD (Voirie/réseaux divers) Entreprise VALLET-SAUNAL (Château Thierry 02)	<u>11.486.00 € HT</u>
Montant total hors taxes	263.015.78 € HT
- Contrôle technique Bureau VERITAS (Amiens 80)	2.340.00 € HT

- Sécurité protection santé Bureau VERITAS (Amiens 80)	<u>4.328.83 € HT</u>
Montant total hors taxes	269.684.61 €
TVA 20 %	53.936.92 €
Total ttc	323.621.53 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous les marchés relatifs à ces travaux et de régler les factures en conséquence.

Monsieur Hiernard demande qui est le maître d'œuvre des travaux. Monsieur Cosson Architecte réalise la maîtrise d'œuvre de ce chantier dont le montant des honoraires s'élève à la somme de 14.500 € ht.

5) Extension et réaménagement des ateliers municipaux – Attribution des différents marchés

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres se présentant de la façon suivante :

- Lot unique	
SARL BSC METAL (Favières 54)	61.450.00 € HT
- Contrôle technique	
Bureau VERITAS (Amiens 80)	2.250.00 € HT
Montant total hors taxes	63.700.00 €
TVA 20 %	<u>12.740.00 €</u>
Total ttc	76.440.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous les marchés relatifs à ces travaux et de régler les factures en conséquence.

6) Extension de l'Ecole Maternelle – Etude de sols

Monsieur le Maire présente les propositions pour une étude géotechnique- G2 AVP pour la future construction de l'école maternelle.

L'étude G2 est une mission qui permet l'élaboration de projet et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage.

Le Bureau d'études fournira alors un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes des constructions envisageables.

Quatre devis ont été demandés :

- CEBTP	1800 € ttc
- FONDASOL	2394 € ttc
- ICSEO	2076 € ttc

- APAVE 2073,60 € ttc

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de confier les études de sols au cabinet CEBTP pour la somme de 1800 €TTC,
- Autorisent le Maire à signer tous les marchés relatifs à ces travaux,
- Autorisent le Maire à régler les factures en conséquence.

7) Abbatiale – Restauration du beffroi

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ATB pour la restauration du Beffroi pour lequel un dossier de demande de subventions a été déposé à la DRAC et au Conseil Départemental.

Le montant du devis s'élève à la somme de 34.695.14€ ttc.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De confier les travaux à l'entreprise ATB pour un montant de 34.695.14 € ttc
- De régler les factures s'y rapportant

8) Abbatiale – Finition en plomb bas-côtés 4 – bas-côtés nord et sud de l'Eglise

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LELU pour la finition en plomb des bas-côtés pour lequel un dossier de demande de subventions a été déposé à la DRAC et au Conseil Départemental.

Le montant du devis s'élève à la somme de 46.532.48 € ttc.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De confier les travaux à l'entreprise LELU pour un montant de 46.532.48 € ttc
- De régler les factures s'y rapportant

9) Réaménagement et extension de la mairie - validation de l'avant-projet

Monsieur le Maire présente le dossier d'Avant-Projet Sommaire des travaux de réaménagement et d'extension de la Mairie conformément à la convention de maîtrise d'œuvre signée en juin 2015

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident l'avant-projet sommaire présenté.

Monsieur Bergault demande si du nouveau mobilier sera acheté pour la nouvelle structure.

Monsieur le Maire précise que seulement deux tables pour la salle du conseil seront achetées du fait que le conseil municipal est composé maintenant de 23 membres.

10) Remplacement de l'EP AA 004 accidenté

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'USEDA envisage le remplacement de l'EP AA004 accidenté, (Rue des Terres l'Abbé).

Le coût total des travaux s'élève à 2863.64 € ht.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissances des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 2863.64 €.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

11) Modification des statuts de la CCRCT «compétences communications électroniques» **Adhésion à l'USEDA**

Considérant l'article 1425-1 du CGCT qui dispose que les collectivités territoriales sont autorisées à établir et exploiter les réseaux de télécommunications liés à l'aménagement numérique.

Considérant les enjeux économiques liés au déploiement de l'internet à très haut débit ayant pour finalité la préservation voire l'accroissement de l'attractivité du territoire.

Considérant que les communes ne constituent pas une échelle suffisante de maîtrise d'ouvrage pour déployer les différentes techniques permettant de bénéficier du très haut débit et que la communauté de communes peut être retenue pour l'échelle territoriale minimale de concertation pour le déploiement du très haut débit.

Considérant que le transfert de la compétence communications électroniques à la communauté de communes s'effectuerait dans l'optique d'une adhésion de la communauté de communes à l'USEDA afin de transférer à cette dernière la compétence.

Le conseil communautaire, vu l'avis du bureau en date du 14 mars 2016,

A proposé le transfert de la compétence communications électroniques telle qu'elle est rédigée ci-après à la communauté de communes.

- Réseaux et services locaux de communications électroniques prévus à l'article L 1425-1 du CGCT comprenant notamment.
 - La construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
 - L'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
 - L'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
 - La mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
 - L'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

Et précise que cette compétence facultative sera intégrée dans les statuts de la communauté de communes dans l'article 3 II – Aménagement de l'espace communautaire.

La communauté de communes accepte l'adhésion à l'USEDA et rappelle que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseillers municipaux exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la modification des statuts de la CCRCT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

12) Projet éolien – Constitution de servitudes sur les chemins communaux et l'utilisation de voiries communales en vue de l'implantation d'un parc éolien

Dans le cadre du développement d'un parc éolien sur la commune d'Essômes-sur-Marne, la société GLOBAL WIND POWER France souhaite conclure avec la commune une promesse de convention de servitudes sur les chemins communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (dont deux abstentions et un contre)

- Autorise la Société Global Wind Power France ou toute société qui lui serait substituée en vue de l'exploitation du parc éolien à constituer des servitudes sur les chemins relevant du domaine privé de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute permission de voirie qui sera demandée par Global Wind Power France, ou toute société qui lui serait substituée, en vue de l'utilisation des voies publiques du ressort de la commune.

13) Fusion des communautés de communes et des communes

Monsieur le Maire présente l'arrêté n°2016-374 émanant de la Préfecture de l'Aisne et portant sur le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La fusion porte sur les communautés de communes de Condé en Brie – du Tardenois – de la Région de Château-Thierry - et des communes d'Armentières sur Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy en Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix sur Ourcq, Latilly, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny L'Allier, Neuilly-saint-Front, Priez, Rozet Saint Albin, Saint Gengoulph, Sommélans, Torcy en Valois, Vichel Nanteuil.

Il s'agit de délibérer sur le projet de périmètre du nouvel établissement.

L'article 35 de la loi NOTRe prévoit que l'arrêté de fusion fixe également le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la fusion des communautés de communes et des communes énoncées ci-dessus.

14) LGV Est Européen – Promesse de vente synallagmatique voirie latérale ou rétablissement de voirie

Dans le cadre de la construction de la LGV Est européenne déclarée d'utilité publique, SNCF Réseau a acquis un ensemble de parcelles sur la commune d'Essômes-sur-Marne, constituant des voiries latérales et un rétablissement de voiries réalisées dans le cadre des travaux connexes aux travaux de construction de la LGV Est Européenne.

La surface totale est de 53107 m². Cette cession aura lieu moyennant le prix hors frais et taxes convenu de 1 € (un euro symbolique). Dès réalisation des conditions suspensives, la régularisation de la vente devra intervenir par acte authentique à recevoir chez Maître PELE notaire à Château-Thierry.

Tous les frais d'actes seront à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (dont deux contre – une abstention)

Acceptent la proposition ci-dessus

Autorisent le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

15) Paiement d'un acompte pour l'accueil des centres de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire propose qu'il soit demandé un acompte de 50 % aux familles inscrivant leurs enfants pour les centres de loisirs des 4-6 ans et 7-12 ans dans les différents centres.

Une facture pour solde sera établie à la fin des centres de loisirs et adressée aux parents pour paiement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition ci-dessus.

16) Demande de congés de formation professionnelle M. Cyril PERIER

Monsieur le Maire présente la demande d'un congé de formation professionnelle d'une durée de 2 semaines pour effectuer un stage au lycée Jean de la Fontaine 2 Avenue de champagne à Château-Thierry du 16 au 27 mai 2016 dans le cadre de sa formation en BTS Diététique.

Il explique que l'indemnité mensuelle forfaitaire sera égale à 85 % du traitement brut sur cette période de stage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande présentée ci-dessus.

17) Animation pour les personnes du 3^{ème} âge

Monsieur le Maire explique que compte-tenu des restrictions budgétaires, il n'y aura pas de voyage pour les personnes du 3^{ème} âge. En effet celui-ci sera remplacé par une animation musicale accompagnée d'un goûter.

L'animation musicale sera assurée par la SARL Idées Plus Conseils.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire :

- A signer la dite convention avec la SARL Idées Plus Conseils ainsi que la convention avec la Sacem et à prévoir l'achat du goûter.
- A régler toutes les factures relatives à cette manifestation

Le tarif sera de 15 €/par personne (pour les personnes de moins de 68 ans).

Les personnes extérieures ne seront pas acceptées.

18) Demande de subvention – Réhabilitation logements communaux

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation de logements communaux au hameau de Monneaux.

Le montant total des travaux hors taxes s'élève à la somme de 292.405.92 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- sollicitent du Conseil Départemental, une aide forfaitaire de 3.000 € par logement, dans le cadre de la politique de logements locatifs sociaux en zone rurale,
- S'engagent à prendre en charge sur le budget communal, la part non subventionnée.

19) Questions diverses

- DGF Dotation globale de fonctionnement : Baisse des dotations chaque année
- Visiocom Pour le minibus, Nous attendons la finition de façon à pouvoir faire l'inauguration du véhicule
- Le véhicule Isotherme, il faut le déshabiller des publicités du fait qu'il appartient maintenant à la commune Ce véhicule servira à transporter les repas des cantines jusqu'en décembre.
- Repas à compter du 1^{er} janvier 2017 en liaison froide, le prix devrait considérablement baisser Les agents communaux pourront déjeuner à la cantine en payant maintenant leur repas.
- Demande de devis pour l'installation d'un algéco à l'Ecole 204. La location de l'algéco se fera pour 11 mois (15 août 2016 au 15 juillet 2017).
Une classe maternelle restera ouverte à Monneaux
- Le lycée agricole de Crézancy remercie la municipalité pour l'accueil de stagiaires
- Rue Staline – Résultat du sondage de la population
54 sont pour ne rien faire
50 souhaitent la débaptiser
15 sont indifférents
6 demandent plus d'informations
- Le rendez-vous avec le Toit Champenois pour le projet de construction Rue du jeu d'arc est fixé,
- Mutuelle communale Mme Guillaume explique que la commune peut accréditer toutes les mutuelles,
- Le Printemps des peintres a donné satisfaction, plus de 400 personnes ont franchi la porte avec également la participation des écoles.
- 29 Mai – Rendez-vous à 11 heures au monument aux morts en mémoire de la bataille de Verdun

